Plan Local de mobilité

Littoral Sud Est

Cassis Ceyreste La Ciotat

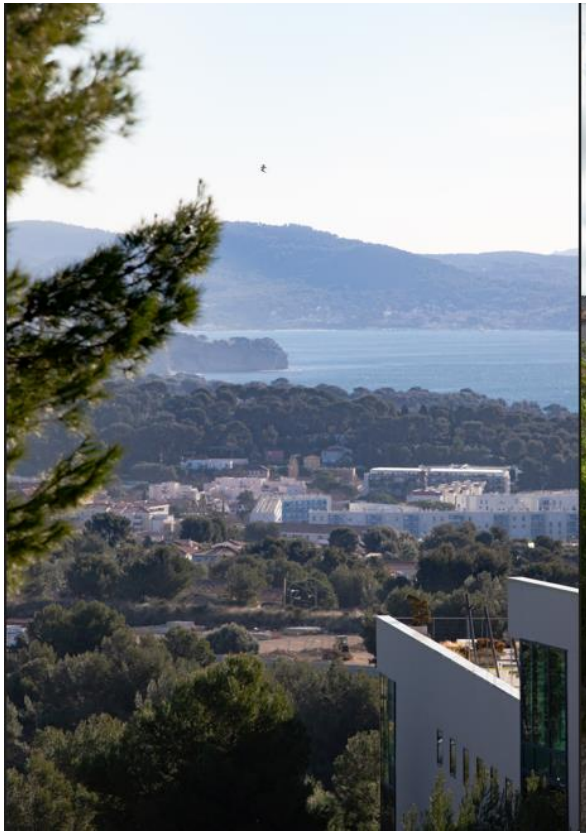

Annexe 1

Diagnostic

Juin 2023

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Les générateurs de mobilité et projets urbains

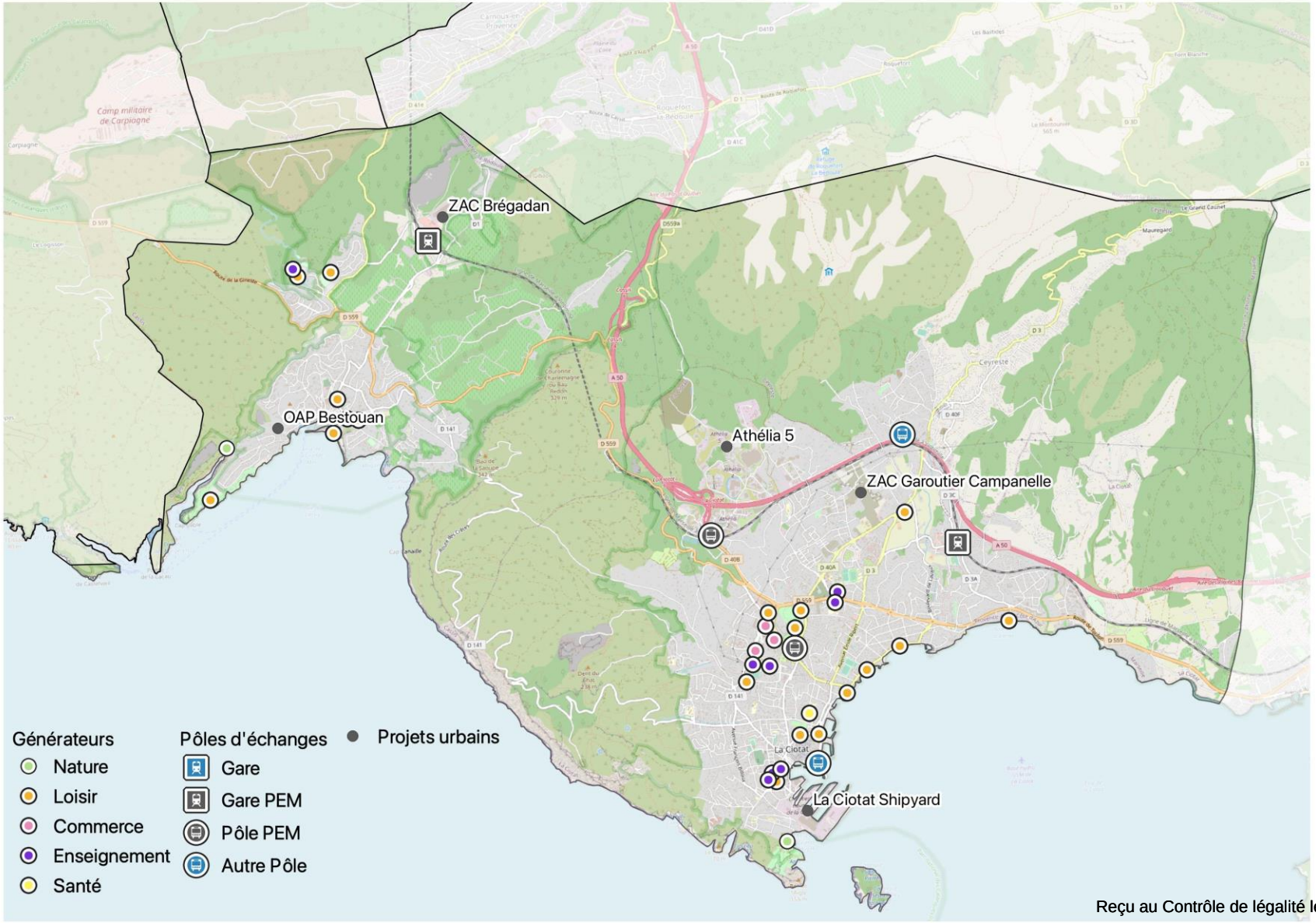

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Une densité d'habitants et d'emploi moyenne

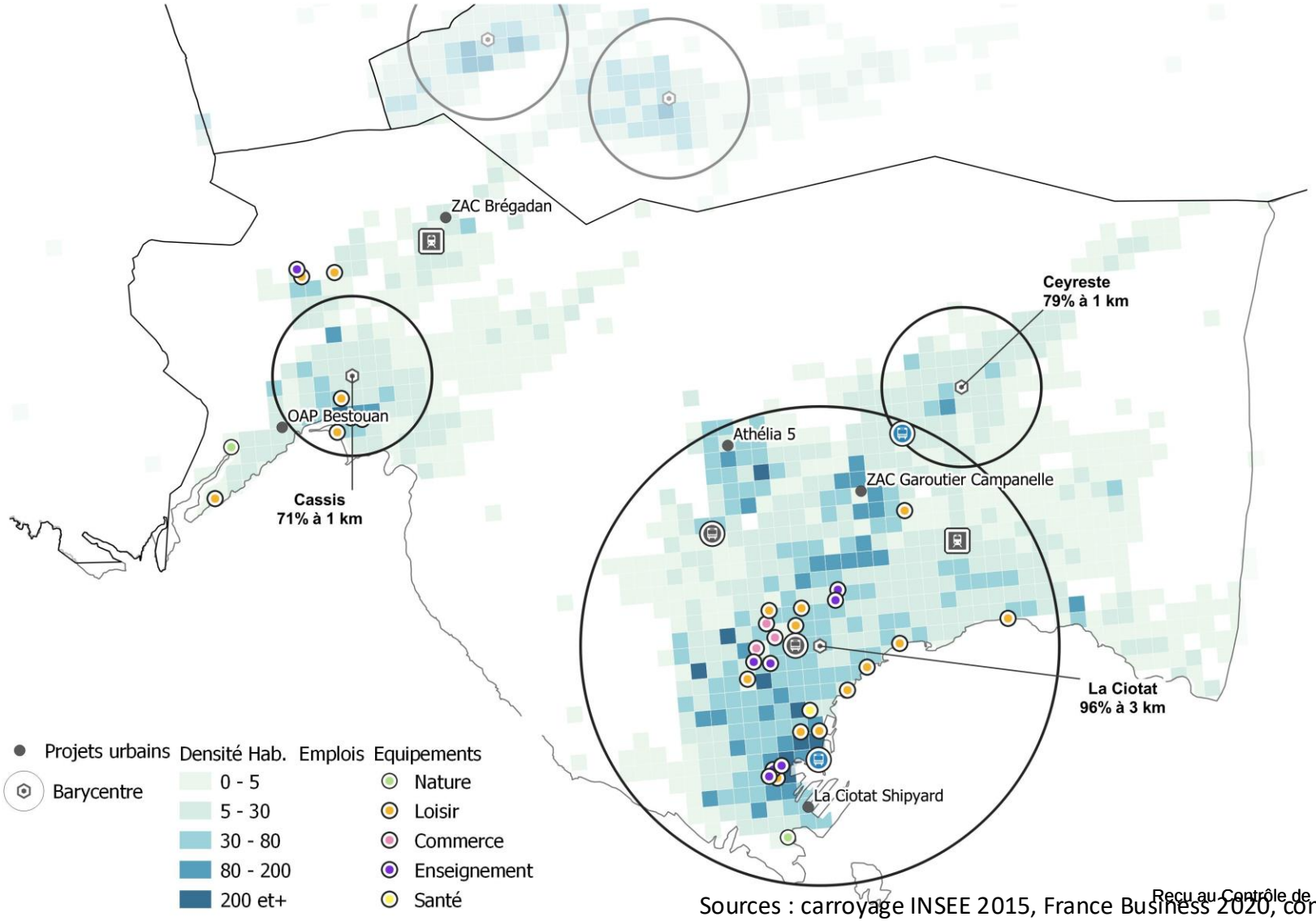

Sources : carroyage INSEE 2015, France Business 2020, communes

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Carte du Bruit Routier

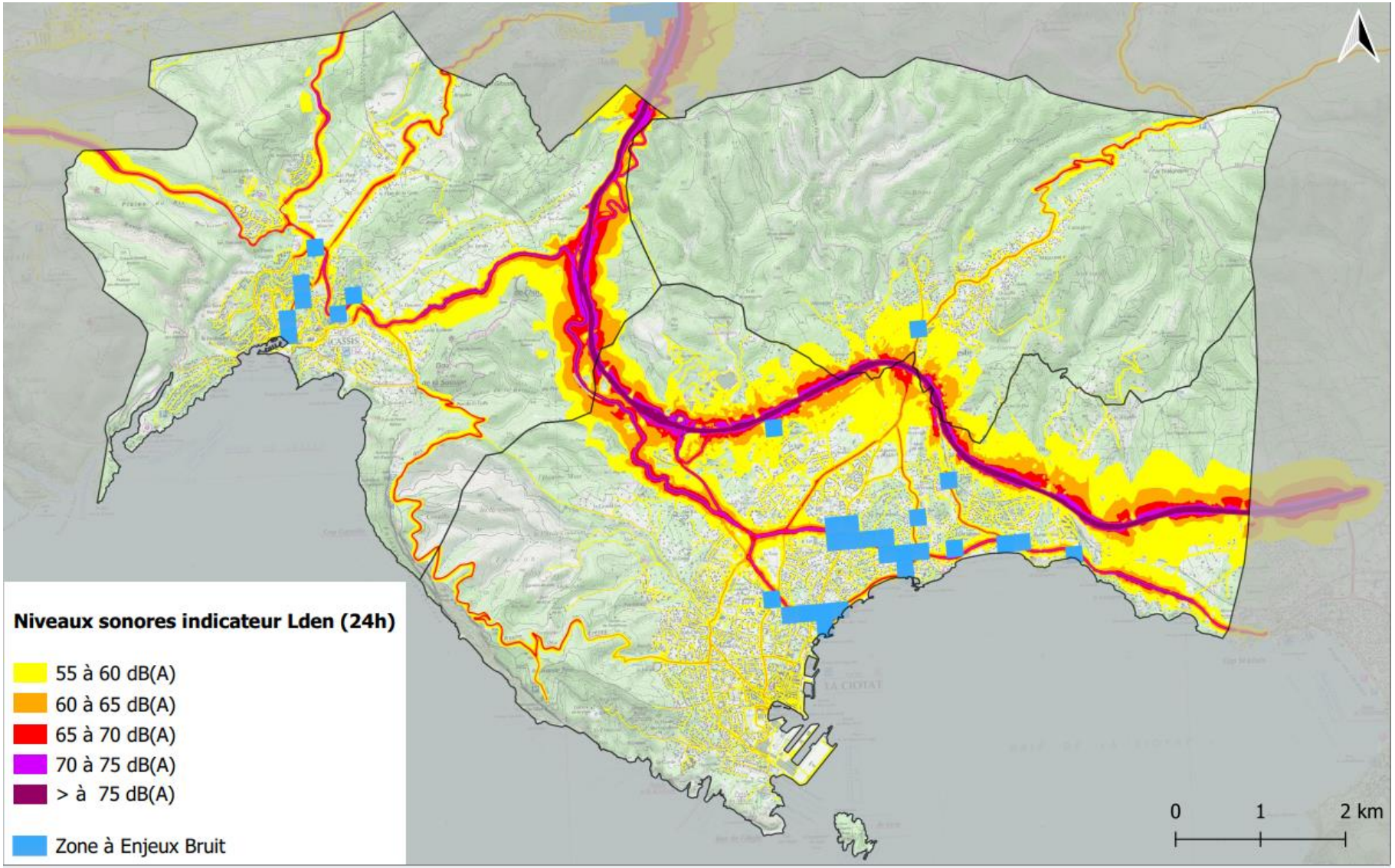

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Le territoire et les projets

- Deux pôles urbains (Cassis et La Ciotat Ceyreste), sans continuité urbaine entre eux ou avec les autres communes
- Des massifs naturels et le littoral structurant la géographie

- La Ciotat-Ceyreste : 40 000 habitants et 13 100 emplois (env. 1/4 dans les zones d'activités)
- Cassis : 7200 habitants, 2400 emplois

- Plusieurs pôles de développement urbain, mais qui restent dans l'enveloppe urbaine : moins de 10% de population ou d'emploi supplémentaires

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Le territoire et les projets

Cassis et Ceyreste

- Un centre « au centre »
- Un rayonnement de proximité d'un km
- Deux communes aux ambitions équilibrées de développement

La Ciotat

- Un centre décalé par rapport à la ville historique à La Ciotat,
- Mais un CV qui représente encore 35% de la population et des emplois, des équipements importants…
- Un rayonnement de 3 km à La Ciotat
- Un axe urbain / équipement Centre-ville / Parc urbain / Dulac (à étendre jusqu'à Ceyreste ?)

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Une mobilité essentiellement interne

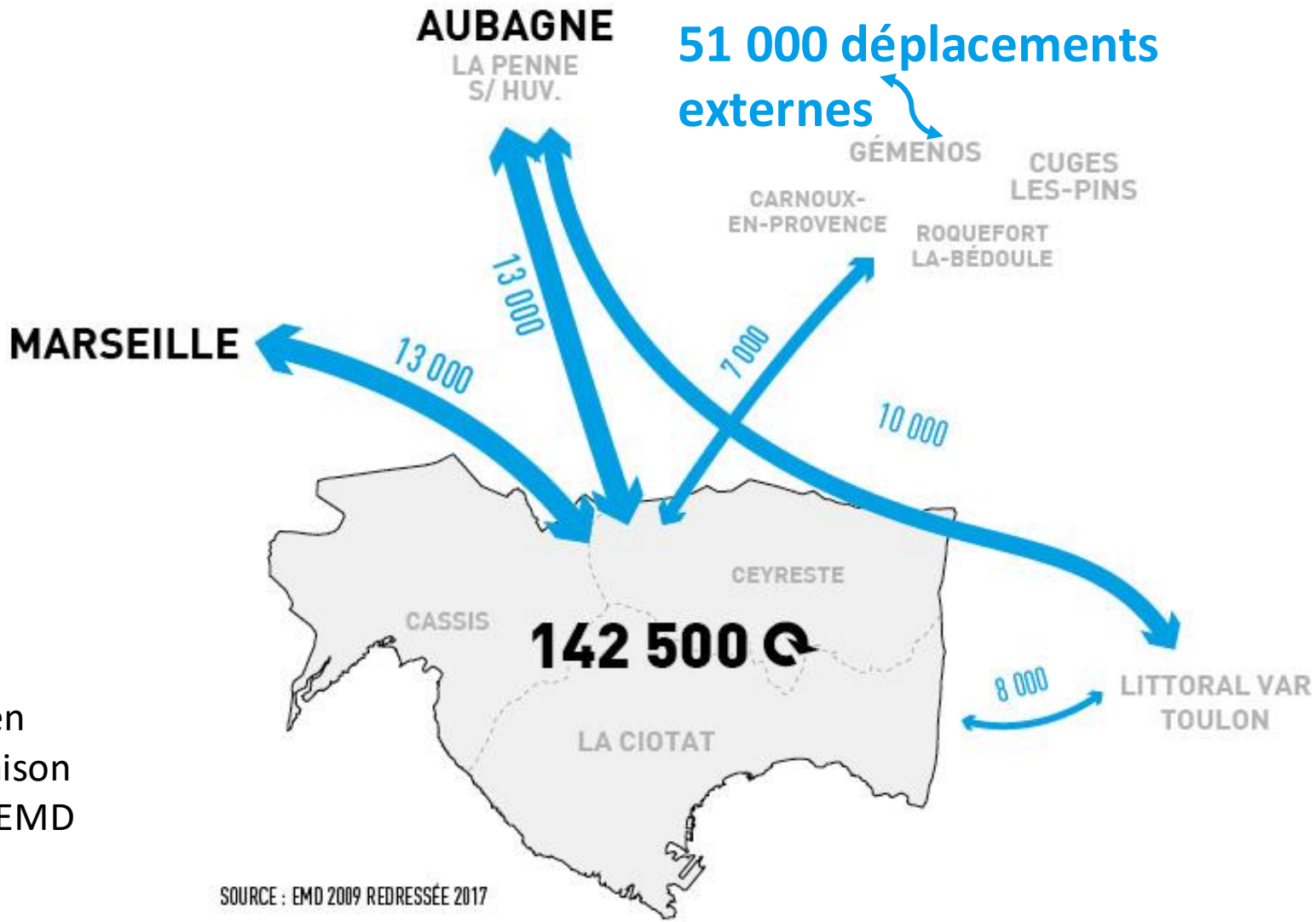

Mettre en comparaison schéma EMD 2019

Source: EMD 2009

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Les échanges : petits flux, gros enjeux

DÉPLACEMENTS

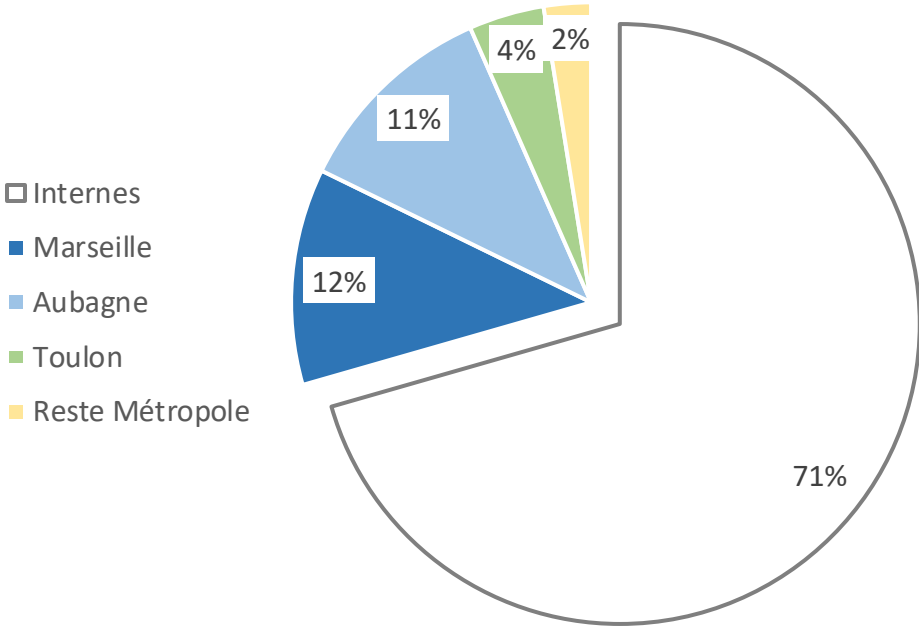

KILOMÈTRES PARCOURUS

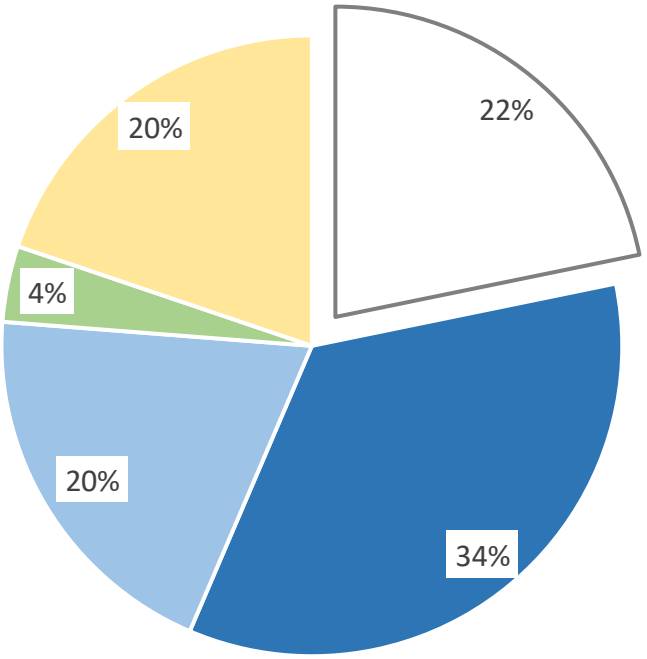

=

POLLUTION, GES, EMBOUTEILLAGES…

Source: EMC2 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Les échanges : Corridor Marseille / Aubagne / Toulon

2400 navetteurs : Aubagne / Gémenos

- 75% travail à Aubagne / Gémenos, 25% dans le bassin
- 5% de part modale TC environ

1600 navetteurs Marseille centre (1er au 7e)

- 2/3 travail à Marseille, 1/3 travail dans le bassin,
- Part modale TC : **30% vers Marseille (+10), 12% vers bassin**

Source: recensement 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Les échanges : un corridor St-Cyr / La Ciotat / Cassis / Marseille Sud ?

Des flux de type et volume interurbain

- Cassis / La Ciotat 4000 déplacements / jour
- 5000 déplacements / 1300 navetteurs avec Marseille sud
- 8000 déplacements / 1600 navetteurs avec le Var surtout en proximité

Des besoins spécifiques :

- Scolaires (lycée La Ciotat) et universitaire (IUT La Ciotat, Luminy…)
- Grands équipements de La Ciotat (Hôpital...) ou de Marseille
- PNC, des usages loisirs de Cassis et La Ciotat (et du Var)

Source: recensement 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Déplacements de loisirs et touristiques - Cassis

Population Légale :
7200 habitants

Présents sur site semaine/hiver
10 000 habitants, résidents secondaires,
18 000 avec emplois, visiteurs…

Présents sur site WE hiver
22 000 locaux et touristes

En Saison
30 à 40 000 personnes les WE printemps
40 à 50 000 personnes l'été, dont 30 000 de touristes

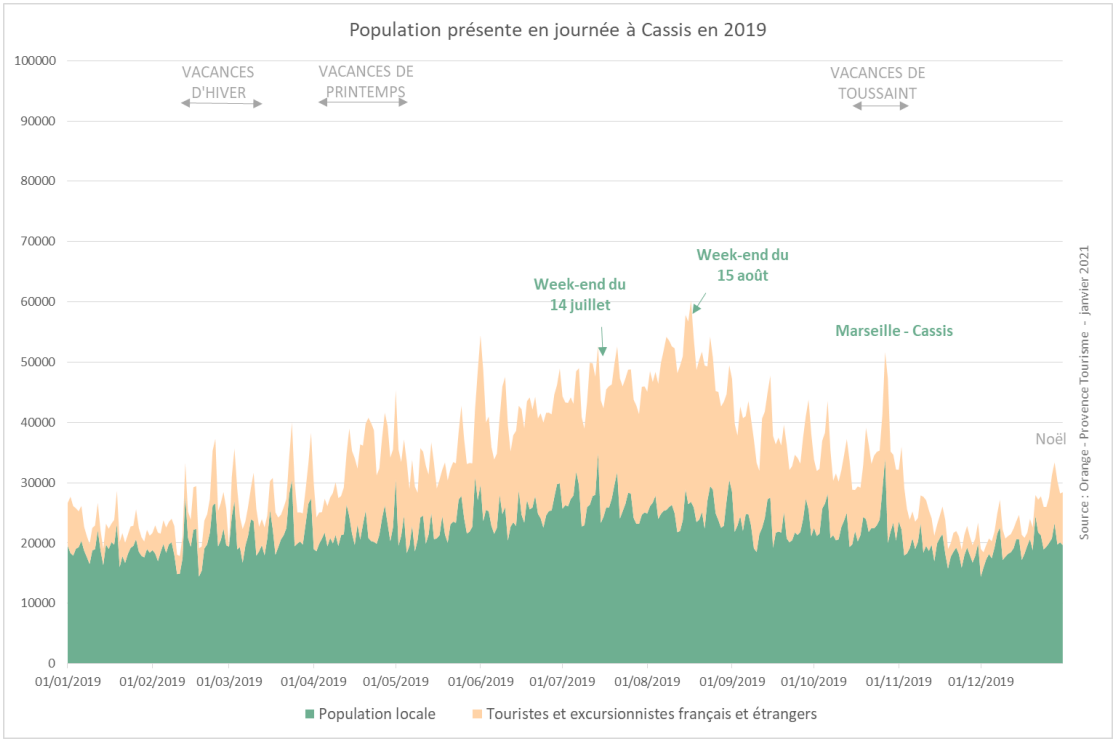

Source: Bouches-du-Rhône Tourisme, Flux Vision Tourisme 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Déplacements de loisirs et touristiques – La Ciotat

Population Légale :
35 000 habitants

Présents sur site semaine/hiver
38 000 habitants, résidents secondaires,
50 000 avec emplois, visiteurs…

Présents sur site WE hiver
60 000 locaux et touristes

En Saison
70 000 personnes les WE printemps
90 à 100 000 personnes l'été, dont 40 à 50 000 touristes

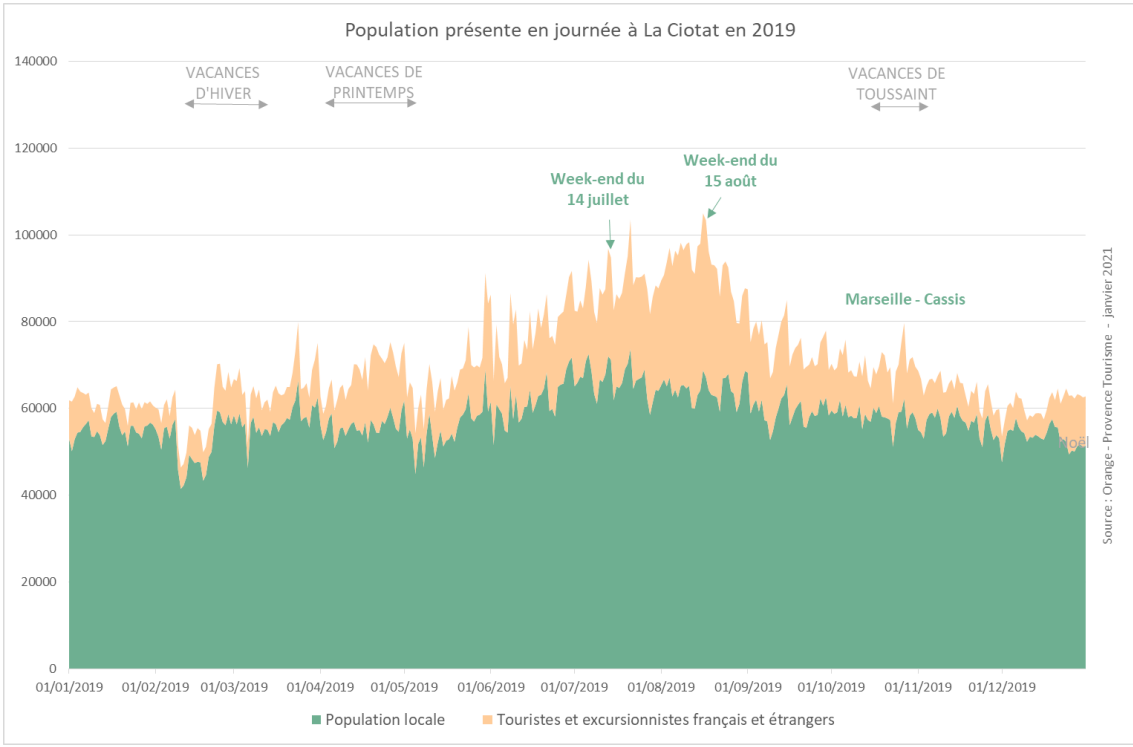

Source: Bouches-du-Rhône Tourisme Flux Vision 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Les déplacements internes : les courtes distances

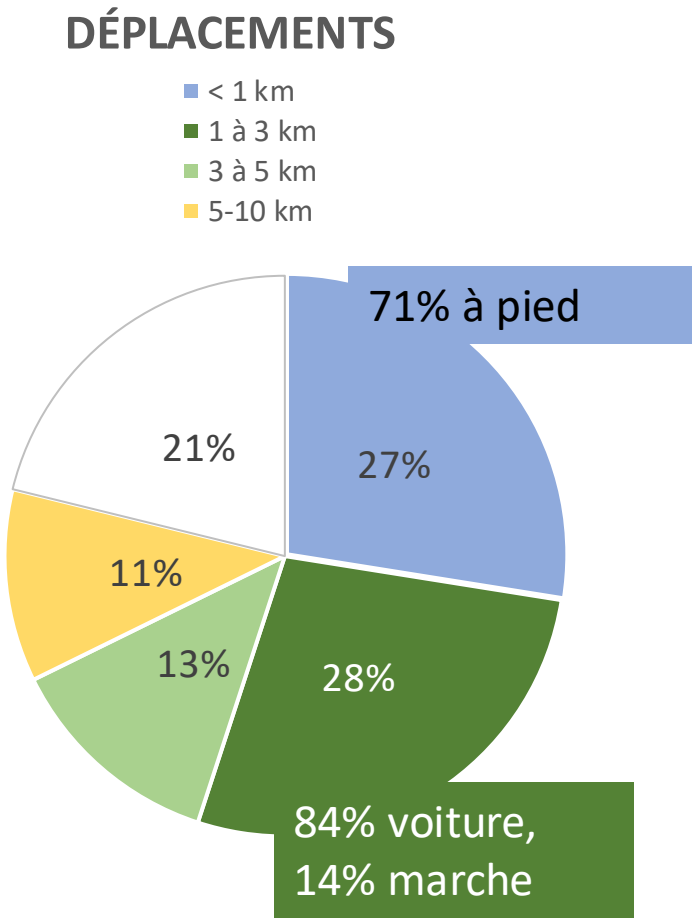

La cible des déplacements < 1km

71% à pied dans le bassin de proximité
Exemple de parts de la marche:

- 95% à Marseille centre,
- 91% à Aix-centre,
- 80% à Salon-de-Provence,
- 76% à Aubagne

La cible des déplacements internes (inf. 3/5 km)

3 km = moins de 10 minutes en voiture (circulation + stationnement)
5 km = moins de 15 minutes en voiture (circulation + stationnement)

Le vélo : moyen le plus rapide pour les courtes distances
Vélo à assistance électrique : extension du domaine de cyclabilité (distance, pentes, classes d'âges)

L'activité physique, un enjeu de santé publique

Source: EMC2 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

La baisse de la motorisation des ménages

2017	NON MOTORISÉS	MULTI-MOTORISÉS	PARC
LA CIOTAT	15,9%	30,5%	20 095
CASSIS	14,7%	35,5%	4 391
CEYRESTE	6,6%	54,6%	2 891
MÉTROPOLE	22,2%	30,3%	

2012	NON MOTORISÉS	MULTI-MOTORISÉS	PARC
LA CIOTAT	16,9%	31,3%	18 735
CASSIS	15,6%	34,8%	4 534
CEYRESTE	6,5%	53,6%	2 619

Source: EMC2 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

La trame viaire et les modes actifs

- Un enjeu d'évitement autoroutier et de traversée de La Ciotat
- Des axes avec une certaine saturation
- Une trame viaire et une hiérarchise constituées, mais avec d'importants enjeux de requalification multimodale

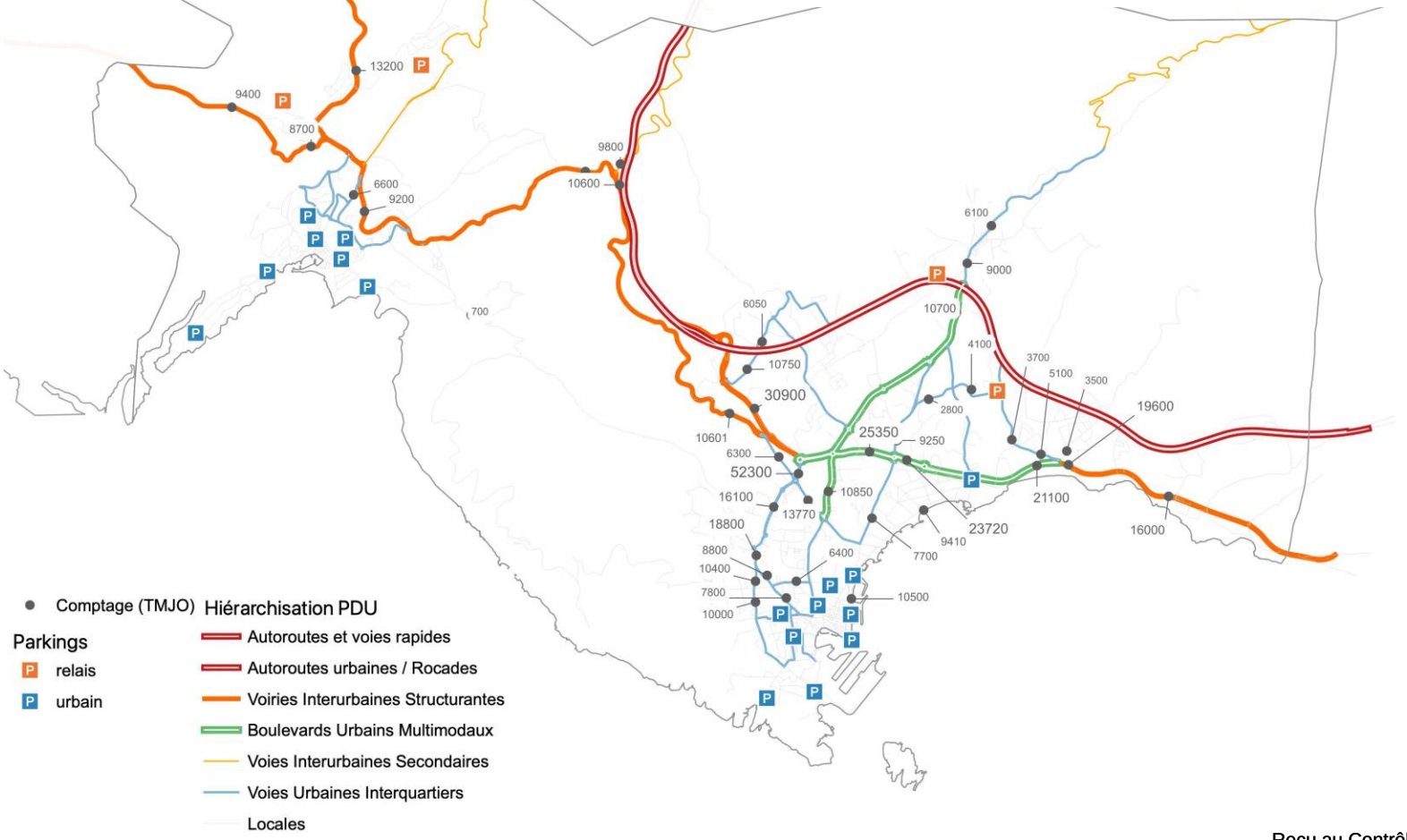

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

La trame viaire et les modes actifs

- Une voirie déjà apaisée dans les pôles urbains de Cassis et La Ciotat et une gestion du stationnement organisée (parking + payant sur voirie)

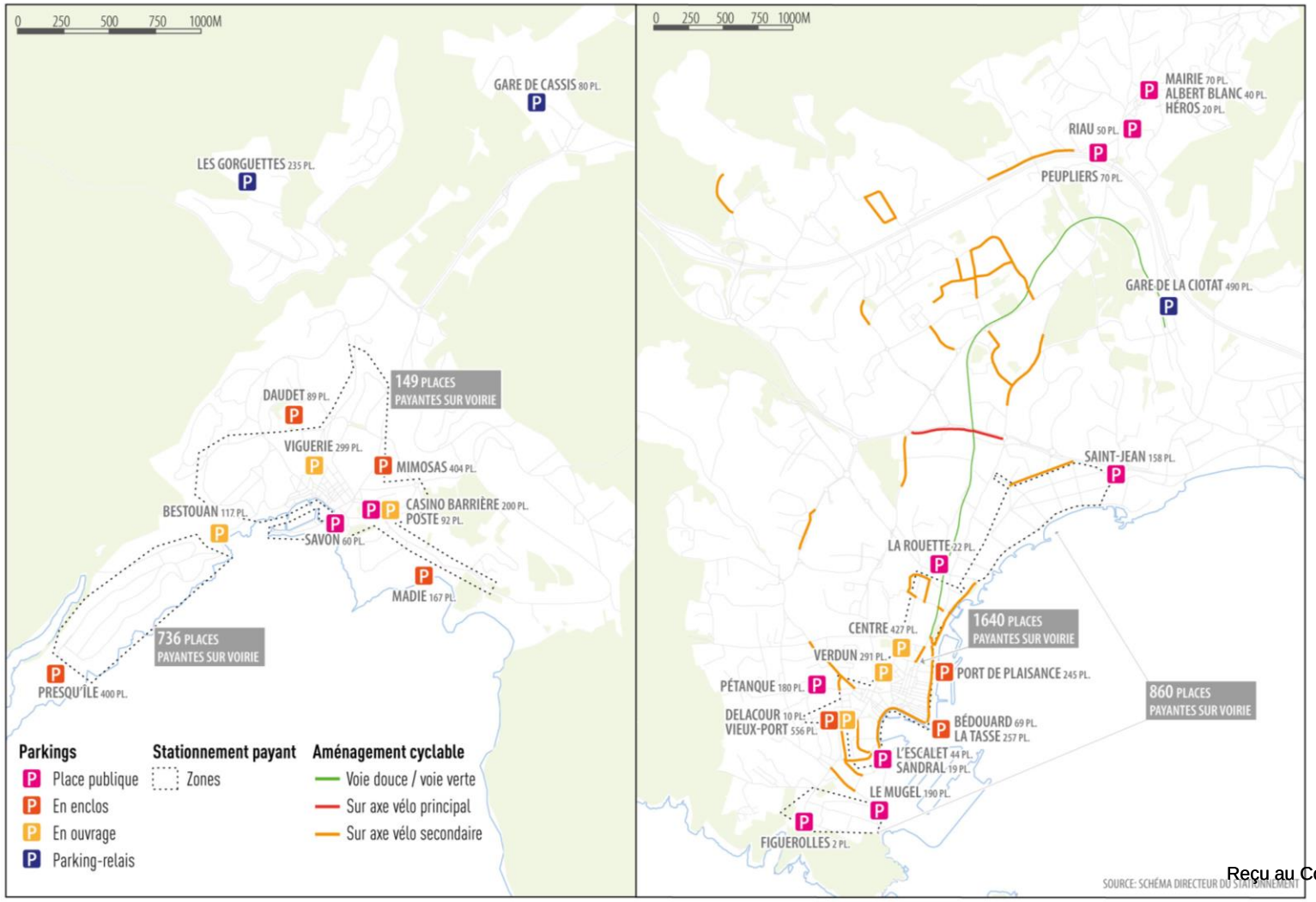

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Les transports et pôles d'échanges

LIGNES CIOTABUS & DENSITÉS DE POPULATIONS

4 Lignes Essentielles

- L10 'Gare routière_Fardeloup_ Abeille_gare SNCF' ≈ 20mn
- L20 'Gare routière_Maurelle Nord ≈20mn
- L21 'Gare routière _Maurelle Nord _garce SNCF_Ceyreste' ≈20mn
- L52 'Athélia 1 _ Ecole des Séveriers _ Lycée Lumière _ Gare Routière' ≈ 30mn

3 Lignes secondaires

- L40 'Gare routière _ Maurelle Nord _ Garce SNCF' ≈ 30mn
- L30 'La Garde Gare routière' ≈ 60mn
- L31 'Bucelle Gare routière' ≈ 60mn

Une couverture du réseau en réponse aux pôles démographiques

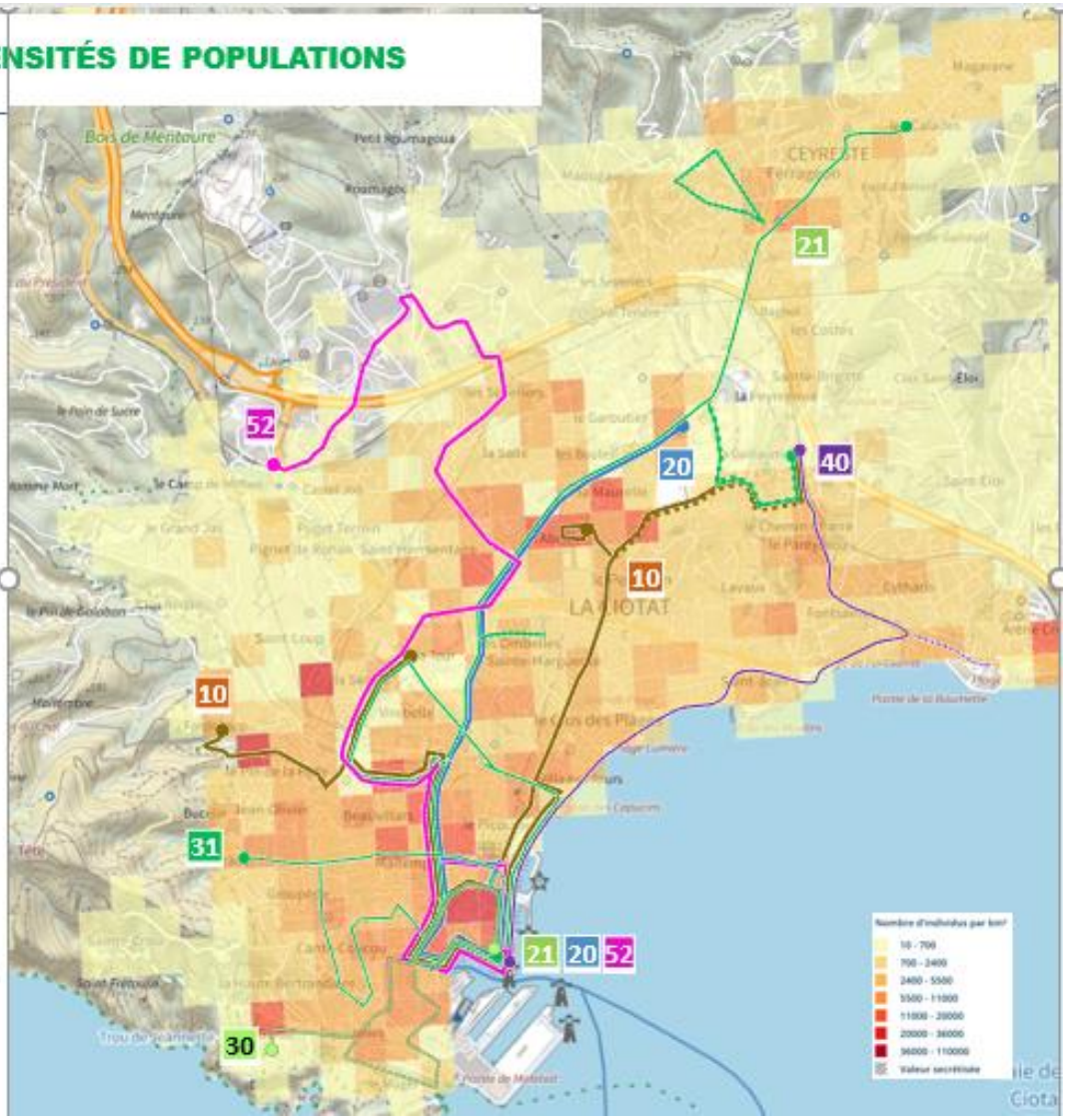

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Les transports et pôles d'échanges

CIOTABUS, CHIFFRES CLÉS CLIENTÈLE

3 500
VOYAGES JOUR

45%
<25 ans
62%
Femmes

36%
Scolaires

30%
Actifs

23%
Retraités

PASS Métropole Intégral Mensuel	72€
10 voyages	6.40€
Voyage à l'Unité	0.90 €
Pass 30 jours	18,80€
Pass Annuel (pour tous)	185€

68% Usagers quotidiens

60%
Abonnement

7% trajets sur Ceyreste
83% internes La Ciotat
10% Externes

20%
Correspondance
7% TER _
3% Le CAR-10% Bus

1/3 trafic _ L10
≈ 30% trafic
GR et République

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Les transports et pôles d'échanges

- Une couverture quasi complète
- Réseau spécialisé scolaires
- Niveau de couverture correct en termes de km
- Une offre adaptée en saison estivale
- Fréquentation qui a du mal à capter les clientèles d'actifs malgré une desserte PRO Athélia
- Maillage des lignes à améliorer : trop complexe et manque de lisibilité

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Plan de mobilité

Un PLM pour l'environnement

Favoriser l'activité physique : en développant la mobilité active des habitants et pour des visiteurs

Faire baisser les GES en diminuant la part de la voiture dans les échanges

Moins de bruit : en diminuant la place et la vitesse des véhicules

Accompagner la croissance de la voiture électrique : 193 voitures électriques au 1er janvier 2020, probablement 350 en 2021, forte croissance à attendre dans les années à venir.

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Améliorer les échanges métropolitains et régionaux

82% des émissions de GES sont dues aux déplacements réguliers d'échelle métropolitaine. Les déplacements de tourisme et de loisir, encore plus long et plus réalisés en voiture, sont eux aussi particulièrement générateurs. Il s'agit donc de renforcer les alternatives à la voiture (TER et car) et améliorer le recourt au covoiturage.

Sur le premier point, l'axe TER Toulon-La Ciotat – Cassis – Marseille offrira une alternative performante. Les axes d'amélioration par la Région et la SNCF sont de renforcer (en heure de pointe et creuse, le week-end et pendant les vacances scolaires) et fiabiliser le service.
Les cars métropolitains du REM seront renforcés en complément du TER, pour organiser la liaison entre Cassis et la Ciotat ainsi qu'en direction des communes voisines (Roquefort-la-Bédoule, Carnoux-en-Provence, Saint-Cyr-les-Lecques, le pôle d'emploi d'Aubagne Gémenos…).

L'amélioration de l'offre du Réseau Express Régional s'accompagnera d'un nouveau pôle d'échange à la Ciotat (avenueDeruy), mieux situé au cœur de la commune, et d'une meilleure accessibilité en bus et à vélo des gares de Cassis et de la Ciotat. Le PEMDeruy permettra de créer un nouveau parking-relais, doté de places dédiées au covoiturage.

La vélo-route V65, partie française de l'Eurovélo 8, relie Marseille à Toulon via Aubagne et la Ciotat. Sa réalisation sera engagée dans le cadre de ce PLM, en s'appuyant sur des itinéraires cyclables utiles pour les déplacements internes. Des études seront menées pour desservir Cassis.

Une desserte interne en transport et à vélo plus efficace

En semaine, 60% des déplacements des habitants des 3 communes sont réalisés sur des distances courtes (moins de 3 km) à très courtes (moins d'un km). Pourtant, ils privilégient la voiture, même sur de très courtes distances, générant de la saturation routière d'abord dans les zones urbaines.
La mise en œuvre du Plan local de mobilité permettra rendre plus attractifs les réseaux de transports en commun et cyclables. Autour des pôles d'échanges, la desserte des centres-villes des trois communes et des pôles d'emplois, ainsi que des sites à fortes attractions touristiques, seront les cibles principales de ces améliorations.

Les transports urbains Ciotabus et Bus de la Marcouline seront réorganisés dans ce sens. Ces réseaux seront mieux hiérarchisés pour développer une ou plusieurs lignes principales, armature du réseau.
Le réseau cyclable est inexistant à Cassis et à Ceyreste, insuffisant à la Ciotat. Le plan local de mobilité, dans la continuité du Plan Vélo Métropolitain, organisera la construction d'un réseau d'infrastructures maillées et continues.
Ces deux réseaux prévoiront une desserte renforcée des polarités touristiques, en particulier la Presqu'île de Cassis et le bord de mer de la Ciotat.

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Les Enjeux de mobilité

Apaiser les centres-villes et les bords de mer

Les centres-villes de la Ciotat, Cassis et Ceyreste, ainsi que le bord de mer de la Ciotat ou la Presqu'île de Cassis, concentrent les problèmes de saturation circulatoire, d'environnement dégradé et de gêne pour les piétons. Répondre à ces enjeux nécessite de mener simultanément trois types d'actions :

- Proposer une alternative crédible pour se déplacer autrement. Ces actions doivent être menées à la bonne échelle, à la fois métropolitaine et communale. Elles sont décrites dans les deux parties précédentes ;
- Limiter la place de la voiture dans l'espace public, en apaisant les vitesses (piétonisation, zone 30…), en sécurisant les cheminements piétons,…
- Réguler l'accès des voitures, en particulier lors des pointes de fréquentations touristiques, soit par la limitation des accès soit en reportant une partie du stationnement dans des parking-relais en périphérie.

Mettre en place ces deux dernières familles d'actions s'appuiera sur la définition de « zones apaisées » autour des centres-villes piétons ou semi-piétons, ainsi que des zones de bord de mer. Pour faciliter la mise en cohérence, la compréhension par les habitants et les visiteurs, ainsi que leur signalétique, chaque zone aura un périmètre unique, regroupant gestion des vitesses, du stationnement réglementé et des modalités d'aménagement de la voirie.

Adapter les mobilités aux besoins de tourisme et de loisir

Les trois stratégies précédentes ont été conçues pour répondre à la fois aux besoins des habitants, mais aussi à ceux des touristes et des métropolitains fréquentant ces communes.

L'explosion de la population et des flux en saison touristique nécessite des actions spécifiques. Elles comprendront des parkings-relais dédiés desservi par des navettes ; l'expérimentation d'une navette maritime à Cassis ; un dispositif de location vélo.

Le développement de la marche et du vélo pour les loisirs pourra aussi se développer pour les loisirs et les déplacements quotidiens des habitants, et ainsi contribuer à l'activité physique et à l'amélioration de la santé publique.

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025